



**Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/HRC/Sub.1/58/SF/2\*  
24 juillet 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME  
Sous-Commission de la promotion et de  
la protection des droits de l'homme  
Le Forum social  
Quatrième session  
3 et 4 août 2006  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**MISE EN ŒUVRE DU MANDAT FIGURANT DANS LA RÉOLUTION 2005/8  
DE LA SOUS-COMMISSION ET LA DÉCISION 2006/102 DU CONSEIL  
DES DROITS DE L'HOMME**

**Lutte contre la pauvreté et droit à la participation:  
le rôle des femmes**

**Document de fond établi par le Haut-Commissariat  
des Nations Unies aux droits de l'homme**

---

\* En application de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale du 15 mars 2006, intitulée «Conseil des droits de l'homme», le Conseil des droits de l'homme assume depuis le 19 juin 2006 tous les mandats, mécanismes, fonctions et attributions de la Commission des droits de l'homme, y compris la Sous-Commission. En conséquence, l'indicatif de série E/CN.4/Sub.2/... sous lequel étaient publiés les documents de la Sous-Commission, qui faisait rapport à l'ancienne Commission des droits de l'homme, a été remplacé à compter du 19 juin 2006 par A/HRC/Sub.1/....

## Introduction

1. Le Forum social est une initiative de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Trois sessions de ce forum ont déjà eu lieu, en 2002, 2004 et 2005, précédées par une réunion préliminaire en 2001. Cette manifestation est annuelle depuis 2004.
2. À sa cinquante-septième session, la Sous-Commission a adopté sa résolution 2005/8, dans laquelle elle a décidé que le quatrième Forum social aurait pour thème «Lutte contre la pauvreté et droit à la participation: le rôle des femmes». Il a en outre été décidé que ce thème s'inscrirait dans le cadre de la préparation du bilan de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006). Le présent document de fond expose de manière plus détaillée le thème et le programme de cette quatrième session du Forum social.
3. Le Conseil des droits de l'homme, dans sa décision 2006/102 du 30 juin 2006, a décidé de prolonger tous les mandats, mécanismes, fonctions et responsabilités de la Commission des droits de l'homme, y compris le Forum social. Le Conseil des droits de l'homme a également décidé que le Forum social contribuerait à l'établissement d'un document de la Sous-Commission «à soumettre au Conseil en 2006 contenant un bilan des travaux de la Sous-Commission dans lequel seront exposées sa propre vision et ses recommandations quant aux services consultatifs d'experts à fournir au Conseil à l'avenir».
4. Le quatrième Forum social se tiendra les 3 et 4 août 2006 à Genève<sup>1</sup>, pendant la cinquante-huitième session – et session finale – de la Sous-Commission, qui commence le 31 juillet 2006. Le Forum social consacrerait la première journée de sa session au thème femmes et pauvreté. La première moitié de la deuxième journée sera consacrée à l'examen du rapport soumis à la Sous-Commission par le groupe spécial d'experts sur la nécessité de mettre au point des principes directeurs sur l'application des normes et critères relatifs aux droits de l'homme dans le contexte de la lutte contre l'extrême pauvreté, et notamment à l'examen du projet de principes directeurs intitulé «Extrême pauvreté et droits de l'homme: les droits des pauvres». Enfin, le Forum social dressera aussi un bilan de ses travaux à ce jour et fera des recommandations quant à son avenir, à titre de contribution au bilan plus large des travaux de la Sous-Commission et de ses groupes de travail demandé par le Conseil des droits de l'homme.

### Thème du Forum social 2006

5. Les recherches menées sur la question de la pauvreté ont montré que les femmes sont souvent les plus pauvres et les plus vulnérables des pauvres existant dans le monde. Et cela malgré le fait que c'est le plus souvent grâce à tout ce que font les femmes, au travail et à la maison, que les familles et les communautés ne se désagrègent pas. Parmi les sujets nombreux et importants qui viennent à l'esprit lorsqu'il s'agit de pauvreté, trois ont été retenus en particulier pour être examinés dans le cadre du Forum social: premièrement, la tendance générale à la féminisation de la pauvreté; deuxièmement, les femmes et l'emploi; troisièmement, la participation des femmes aux processus de prise de décisions au foyer, au niveau local et au niveau national.
6. Le Forum social consacrerait deux tables rondes aux sujets mentionnés plus haut, avec pour objectif d'avoir un débat constructif et de mettre en lumière les meilleures pratiques sur

le terrain. Le fil commun aux deux tables rondes sera la valeur ajoutée que représente l'approche fondée sur les droits de l'homme dans les efforts pour renforcer le rôle et la participation des femmes à la lutte contre la pauvreté.

7. L'approche fondée sur les droits de l'homme est un cadre conceptuel appliqué au processus de développement humain ayant pour base normative les critères relatifs aux droits de l'homme et pour objectif opérationnel la promotion et la défense des droits de l'homme. Il s'agit d'analyser les inégalités qui sont au cœur des problèmes de développement et de corriger les pratiques discriminatoires et la répartition injuste du pouvoir qui entravent la progression du développement. Dans la perspective des droits de l'homme, la charité pure et simple ne suffit pas. Avec l'approche fondée sur les droits de l'homme, les plans, les politiques et les processus de développement sont ancrés dans un système de droits et d'obligations correspondantes qui sont établis par le droit international. Cela permet d'inscrire dans la durée le travail de développement, en donnant aux gens eux-mêmes – spécialement aux plus marginalisés d'entre eux – la faculté de participer à l'élaboration des politiques et de demander des comptes à ceux qui ont le devoir d'agir.

8. À partir du résultat des débats des tables rondes, la séance finale adoptera des conclusions et recommandations concrètes destinées à des acteurs spécifiques. Ces conclusions et recommandations seront également soumises à l'Assemblée générale à sa soixante et unième session, en septembre 2006, qui fera le bilan de la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006).

### **Organisation du Forum social**

9. Les deux journées de débats seront organisées en trois séances consacrées au thème de l'année le premier jour, et deux séances le second. Pendant les séances de la première journée, les débats porteront sur les points suivants: a) la féminisation de la pauvreté: causes et effets; b) les femmes, l'emploi et l'autonomisation par la participation; c) conclusions et recommandations. Les séances de la seconde journée seront consacrées aux points suivants: a) examen du projet de principes directeurs «Extrême pauvreté et droits de l'homme: les droits des pauvres»; b) bilan des travaux du Forum social et sa vision et ses recommandations pour l'avenir.

10. Dans sa résolution 2005/8, la Sous-Commission a prié à M<sup>me</sup> Chin-sung Chung d'établir un document de travail qui sera examiné au Forum social. Le quatrième Forum social va aussi tirer profit du fruit des délibérations de membres de la société civile qui seront invités à participer aux débats.

### **Programme provisoire**

#### **Séance d'ouverture**

#### **Séance 1: Table ronde – La féminisation de la pauvreté: causes, effets et solutions**

11. La première table ronde débattrait de la pauvreté et de l'inégalité homme-femme, et de la tendance à la féminisation de la pauvreté dans le monde. La pauvreté connaît diverses manifestations dont souffrent tant les hommes que les femmes pauvres, comme le manque de

nourriture et de ressources productives suffisants pour assurer des moyens d'existence durables; la faim et la malnutrition; la mauvaise santé; l'accès limité ou l'absence d'accès à l'éducation et aux autres services de base; une morbidité et une mortalité accrues dues à la maladie; les problèmes de sans-abri et de mal logés; un environnement insalubre et dangereux; la discrimination et l'exclusion sociales. La pauvreté se caractérise aussi par l'absence de participation à la prise de décisions et à la vie civile, sociale et politique. On la trouve dans tous les pays – sous forme de pauvreté des masses dans de nombreux pays en développement et de poches de pauvreté dans les pays développés.

12. L'inégalité hommes-femmes dans la pauvreté signifie que les femmes vivent la pauvreté différemment des hommes. Premièrement, plusieurs études ont montré qu'environ 55 à 60 % des pauvres sont des femmes. De plus, des facteurs sociaux, culturels et religieux aggravant les inégalités ont pour effet d'exacerber les symptômes qui résultent de la pauvreté. Si l'on considère par exemple le manque de nourriture, la faim et la malnutrition, il y a de nombreuses sociétés où les femmes et les filles sont souvent censées manger les restes du repas des hommes et des garçons. La mauvaise santé fournit un autre exemple: dans les pays où les soins sont payants, lorsque les femmes sont malades il est plus probable qu'elles n'iront pas à l'hôpital ni au dispensaire et qu'elles se soigneront elles-mêmes à la maison ou se tourneront vers les médecines traditionnelles ou alternatives. Ce sera plutôt la femme qui prendra soin des membres de la famille malades, ce qui veut dire, pour elle, prendre congé ou même quitter son emploi.

13. Il est un autre aspect de la pauvreté qui a un impact différent sur les femmes et les filles, à savoir l'insécurité de l'environnement. La violence sexiste et sexuelle, notamment le viol, fait que les activités menées à l'extérieur de la maison sont dangereuses pour les femmes dans toutes les sociétés. Pour autant, la maison n'est pas nécessairement un lieu sûr puisque la violence domestique est répandue, et souvent tolérée par la société.

14. L'une des tendances alarmantes qui se dégagent du bilan de l'application du Programme pour l'habitat est que les mesures politiques et juridiques n'ont pas beaucoup d'effet pour ce qui est de réduire l'écart de pauvreté entre hommes et femmes. La persistance du sexisme dans tous les aspects de la société, notamment lorsqu'il s'agit de s'attaquer au problème de la pauvreté, s'appuie sur des conceptions élaborées par la société au fil du temps. Le genre peut être vu comme une institution sociale présentant des traits à la fois universels et variables – selon le lieu et l'époque. À ce titre, les différences et les rapports entre les hommes et les femmes sont constamment élaborés par chaque société et chaque génération et peuvent s'observer, entre autres, dans les structures familiales, les régimes successoraux et les pratiques culturelles. Cette élaboration se fait culturellement par le biais des croyances et des idéologies, institutionnellement au moyen des lois et des organisations et, dans les relations interpersonnelles, à travers la famille et la collectivité. Les normes culturelles, les structures institutionnelles et les comportements interpersonnels qui renforcent la domination masculine sont fondés sur un principe social connu sous le nom de «patriarcat».

15. Les questions et les problèmes auxquels doit réfléchir cette table ronde portent sur les causes et les effets de l'inégalité hommes-femmes dans la pauvreté, par exemple sur les meilleures pratiques qu'ont pu observer les participants dans les activités de leurs organisations respectives, et sur le point de savoir comment une approche fondée sur les droits de l'homme pourrait compléter ou renforcer leur action. L'idéal serait que la table ronde s'achève sur quelques suggestions et recommandations concrètes à ce sujet.

16. La table ronde réunira des représentant(e)s de femmes qui vivent dans la pauvreté, et des organisations non gouvernementales qui travaillent avec elles, à la fois dans les pays en développement (par exemple, l'Ouganda, le Mexique) et les pays développés (par exemple, le Canada, des pays de l'Union européenne).

## **Séance 2: Table ronde – Les femmes, l'emploi et l'autonomisation par la participation<sup>2</sup>**

17. La table ronde concentrera ses débats sur deux sujets étroitement liés, les femmes et l'emploi, ainsi que l'autonomisation des femmes par la participation.

### **1. Les femmes et l'emploi**

18. Dans toute société et dans tout foyer, les femmes apportent un soutien économique important à la famille, que ce soit en gagnant un revenu sur le marché du travail informel ou formel, ou dans l'agriculture. Pour les jeunes femmes, en particulier, le travail salarié offre, outre des opportunités économiques, l'occasion d'acquérir des compétences nouvelles, de nouer d'autres contacts sociaux et d'élargir leur expérience de la vie.

19. L'emploi des femmes en tant que salariées du secteur formel est en augmentation et, dans les pays en développement, les femmes représentent désormais plus d'un tiers, et dans certains pays d'Asie presque la moitié, de la main-d'œuvre du secteur manufacturier. Mais la majorité d'entre elles occupent les emplois les plus mal payés, sont souvent sous-rémunérées pour leur travail, le font dans des conditions très difficiles, avec des risques pour leur sécurité et leur santé, et ne bénéficient pas de prestations sociales et autres suffisantes telles que les congés maternité ou maladie.

20. Dans l'ensemble, lorsque les femmes ont un travail salarié, partout dans le monde, elles travaillent davantage d'heures et sont payées moins. Dans de nombreux pays en développement, la discrimination salariale est très marquée. En moyenne, les femmes ne gagnent que 60 à 70 % du salaire versé aux hommes pour un travail analogue et, dans certaines parties d'Afrique et d'Asie, 50 % seulement.

21. Dans le monde en développement spécialement, c'est dans le secteur informel de l'économie qu'une grande proportion de la main-d'œuvre est économiquement active. Le travail informel assure des services utiles à la société et une proportion considérable du revenu global. Cependant, la croissance observée dans l'économie informelle est essentiellement le résultat des processus de globalisation qui ont contraint de nombreux travailleurs exclus du secteur formel à chercher un emploi dans le secteur informel, caractérisé par de mauvaises conditions de travail. Dans la plupart des cas, les conditions dans lesquelles travaillent les femmes employées dans le secteur informel sont encore pires que pour les hommes. Ces conditions sont les suivantes: non-reconnaissance du travail et des travailleurs; salaires très bas; horaires de travail très longs; travail précaire; absence d'hygiène et de sécurité au travail; absence de prestations sociales, de congés, de vacances et de sécurité sociale; harcèlement sexuel et autre; absence de structures d'accueil pour les enfants.

22. Partout dans le monde, ce sont aussi les femmes qui sont responsables au premier chef de la garde des enfants et des tâches ménagères. Ce travail non rémunéré reste économiquement invisible, mais il sert de fondement à toutes les autres activités économiques, politiques et sociales; par conséquent, lorsque l'on prend en compte la totalité du travail accompli par les

femmes, rémunéré et non rémunéré, leur contribution économique est généralement plus élevée que celle des hommes. Les femmes ont aussi des horaires de travail plus longs que les hommes. Dans les pays en développement, on estime que le temps de travail des femmes dépasse de 30 % celui des hommes.

23. Il faut aussi réfléchir à un autre problème important, à savoir que les femmes n'ont pas les moyens de production suffisants pour assurer un mode de subsistance durable. Dans bien des cas, les femmes n'ont aucun droit juridique ou coutumier, reconnu officiellement ou en pratique, à la terre ou à d'autres biens, ce qui est un obstacle pour obtenir des prêts ou un crédit. À cela s'ajoute un second facteur aggravant, le manque d'instruction et de compétences, et le manque d'informations sur le marché du travail, le résultat étant que les femmes se retrouvent souvent concentrées dans des emplois faiblement rémunérés, précaires et informels.

## **2. Autonomisation des femmes par la participation**

24. Les recherches ont montré que, lorsque les femmes participent davantage aux processus de prise de décisions, cela favorise leur autonomisation et renforce de ce fait leur aptitude à améliorer leur propre vie et celle de la famille à l'entretien de laquelle elles subviennent.

25. Mais, dans la plupart des sociétés, le fait est que les politiques économiques, financières et sociales continuent généralement d'être élaborées sans que soit pleinement reconnue la contribution économique des femmes dans les secteurs non rémunérés et informels de l'économie. Les hommes pauvres sont exclus des processus importants de prise de décisions et d'élaboration des politiques par le gouvernement parce qu'ils sont pauvres. Les femmes pauvres souffrent d'un facteur discriminatoire supplémentaire, qui s'appelle le genre. Dans la plupart des sociétés, les femmes sont toujours sous-représentées à tous les niveaux des prises de décisions, et aucun parlement n'affiche une représentation paritaire des hommes et des femmes. Trop souvent, l'action des femmes reste invisible et n'est pas reconnue, et leur voix n'est pas entendue. Augmenter la représentation des femmes devrait être un objectif à atteindre à tous les niveaux, notamment au foyer et au village, afin d'améliorer leur représentation au niveau national.

26. En 2006, la Journée internationale de la femme a été consacrée au thème «Les femmes et la prise de décisions: relever les défis, créer le changement». Selon le Fonds international de développement agricole (FIDA), «l'autonomie économique des femmes modifie les perceptions culturelles des rôles masculin et féminin et des relations entre hommes et femmes. ... Dès que leur statut s'améliore et qu'elles ont davantage confiance en elles, les femmes participent davantage à la prise de décisions dans la collectivité. ... Le FIDA a appris que lorsque les femmes jouent un rôle notable dans les activités économiques et sociales elles ont plus de poids dans la prise de décisions au sein du foyer et dans la gestion du budget du ménage».

27. Selon des études menées sur cette question, l'égalité entre l'homme et la femme dans la prise de décisions au sein de la famille serait bénéfique dans les familles pauvres – que le chef en soit une femme ou un homme – à bien des égards. Par exemple, il est démontré, dans les pays développés comme dans les pays en développement, que les femmes sont plus altruistes que les hommes dans la manière de dépenser les revenus du ménage. L'amélioration de l'état nutritionnel et de la santé de la famille est corrélée à la maîtrise du budget familial par la femme. Dans l'ensemble, si tous les membres de la famille, y compris les femmes, sont appelés à réunir leurs compétences et leur savoir pour prendre des décisions véritablement communes sur les

moyens de subsistance et la taille de la famille, il est plus probable que la famille restera unie, survivra à la pauvreté et parviendra une vie meilleure.

28. La table ronde étudiera les multiples difficultés à surmonter pour parvenir à l'égalité hommes-femmes au travail et dans l'emploi, en particulier dans l'économie informelle et pour quantifier le travail non rémunéré. Les participants se communiqueront également les meilleures pratiques et examineront la valeur ajoutée qu'apporte une démarche fondée sur les droits de l'homme à l'action menée pour améliorer la participation des femmes aux processus de prise de décisions. Cette table ronde présentera des solutions possibles et formulera des recommandations concrètes pour examen au cours de la séance finale.

29. La table ronde réunira des représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) qui travaillent sur cette question, des experts d'organisations internationales concernées (par exemple le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, l'Organisation internationale du Travail, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale) ainsi que des représentant(e)s des travailleuses (par exemple Inde).

### **Séance 3: Plénière – Solutions et recommandations**

30. Le Président du Forum social fera distribuer des projets de conclusions et recommandations pour examen par la plénière. Les recommandations s'attacheront à suggérer ou à proposer des manières concrètes de progresser vers des stratégies de réduction de la pauvreté allant dans le sens de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le rapport, qui contiendra les conclusions et recommandations, sera soumis à la Sous-Commission.

### **Séance 4: Table ronde – Examen du projet de principes directeurs «Extrême pauvreté et droits de l'homme: les droits des pauvres» établi par le groupe spécial d'experts sur la nécessité de mettre au point des principes directeurs sur l'application des normes et critères relatifs aux droits de l'homme dans le contexte de la lutte contre l'extrême pauvreté**

31. Dans sa résolution 2005/9 du 8 août 2005, la Sous-Commission a demandé au groupe spécial d'experts, coordonné par M. José Bengoa, d'établir un rapport sur la nécessité de mettre au point des principes directeurs sur l'application des normes et critères relatifs aux droits de l'homme dans le contexte de la lutte contre l'extrême pauvreté. Cette présente séance offrira l'occasion d'examiner le projet de rapport avec les membres du groupe spécial d'experts et d'autres parties intéressées.

### **Séance 5: Plénière – Bilan des travaux du Forum social et vision et recommandations quant aux services consultatifs d'experts à fournir au Conseil des droits de l'homme à l'avenir**

32. Conformément à la décision 2006/102 du Conseil des droits de l'homme, cette séance offrira l'occasion aux membres du Forum social et de la Sous-Commission ainsi qu'aux organisations et aux organisations non gouvernementales ayant coopéré avec le Forum social de faire un bilan des travaux de ce dernier et de présenter leurs vision et recommandations quant à l'avenir du Forum social et quant aux services consultatifs à fournir au Conseil des droits de l'homme, dans le cadre du présent Forum<sup>3</sup>.

### Notes

<sup>1</sup> Conformément à la résolution 2005/8 de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

<sup>2</sup> La table ronde sur la pauvreté urbaine et la pauvreté rurale a été supprimée, car la pauvreté en milieu rural a déjà été le thème d'une session précédente du Forum social. Néanmoins, nombre des sujets qui auraient été débattus sous la rubrique de la pauvreté rurale recourent ceux qui seront probablement abordés dans le contexte de l'emploi, comme par exemple les salaires, la quantification du travail informel, l'éducation et la formation, et les multiples responsabilités assumées par les femmes dans leur vie quotidienne.

<sup>3</sup> La liste des sources consultées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour établir ce document d'information se trouve au secrétariat du Forum social.

-----